Université du Burundi

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Master1 en Traduction et Interprétation

QUESTIONS DE SOCIOLINGUISTIQUE (30 Heures)

Enseignant : Prof. Dr. Clément BIGIRIMANA
(Professeur Associé des Sciences du Langage)

clement.bigirimana@ub.edu.bi – Tél. (00257) 68 065 601

Année Académique : 2024-2025

PROF. CLEMBIG

PLAN SOMMAIRE DU COURS

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE …… 3

0. OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS …… 4

I. GENERALITES …… 5

1. Introduction …… 5
2. Sociolinguistique : Définition et objet …… 7
2. Langue : noyau des études sociolinguistiques …… 9

II. REPRESENTATIONS [SOCIO]LINGUISTIQUES ……... 11

1. Notion de représentation …… 11
2. Sécurité et insécurité linguistique ……13

III. CONTACT DES LANGUES ET USAGES DES LANGUES …….. 16

1. Question de variation (sociolinguistique) …… 16
2. Sources de variations linguistiques …… 19
3. Diglossie …… 20
4. Bilinguisme …… 24

IV. PAYSAGE SOCIOLINGUISTIQUE DU BURUNDI …… 27

1. Aperçu historique des langues au Burundi …… 27
2. Statuts des langues au Burundi ……... 29
3. Autres langues en présence au Burundi …… 33

V. TRAVAUX D'APPROFONDISSEMENT …… 35

Prof. CLEMBIG

Enseignant : Pr Clément BIGIRIMANA – clement.bigirimana@ub.edu.bi – Tél : (00257) 68 065 601

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

1. Bigirimana, C. 2017, *Représentations et attitudes sociolinguistiques du français en milieu scolaire au Burundi*, Dschang, Université de Dschang-Cameroun.
2. Boyer, H. 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod.
3. Boyer, H. (sous la dir.) 1996, S*ociolinguistique : territoires et objets*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
4. Boyer, H. 1996, *Éléments de sociolinguistique*, Paris, Dunod.
5. Boyer, H. 1991, *Langues et conflit*, Paris, L'Harmattan.
6. Bourdieu, P. 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
7. Calvet, L.-J. 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.
8. Fishman, J.A. 1971, *Sociolinguistique*, Paris, Nathan et Bruxelles, Labor.
9. Gadet, F. 1989, *Le français ordinaire*, Paris, A. Colin.
10. Hagège, C. 2000, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile.
11. Lüdi, G. et Py, B. 1986, *Être bilingue*, Berne, Lang.
12. Lüdi, G. et Py, B. (éds.) 1995, *Changement de langage et langage du changement*, Lausanne, L'Âge d'homme.
13. Macky, W.F. 1976, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksiek.
14. Marcellesi, J.-B. et Gardin, B. 1974, *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*, Paris, Larousse.
15. Martinet, A. 2008, *Éléments de linguistique générale* (5ème éd.), Paris, A. Colin.
16. Matthey, M. (éd.) 1997, *Les langues et leurs images*, Neuchâtel, IRDP.
17. Maurais, J. (sous la dir.) 1987, *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française.
18. Sol, M.D. 2013, *Imaginaire des langues et dynamique du français à Yaoundé. Enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan.

Prof. CLEMBIG

Objectifs et Contenu du cours

Tout d'abord, l'objectif du cours est de comprendre les rapports entre langage et société, savoir concevoir le lien entre langage et société, connaître les principales théories du lien entre langage et société, connaître et expérimenter les principales méthodologies du travail de terrain, de l'analyse et de l'interprétation en sociolinguistique.

Pour cela, l'on montrera, par l'analyse de cas concrets (tirés du contexte sociolinguistique burundais), comment la sociolinguistique traite des rapports entre langage et société à travers ses objets d'étude (politiques linguistiques, divers parlers jeunes, diversité, contacts de langue, plurilinguisme, communication urbaine). L'on abordera ainsi les pratiques langagières comme des faits sociaux et des actes d'identité, tout en présentant les concepts clefs de la sociolinguistique française et américaine (variation, norme, diglossie, catégorisation, dialectalisation) en même temps que ses méthodes de travail (observations de terrain, questionnaires, entretiens, archives).

Par conséquent, plusieurs grandes questions de la sociolinguistique seront abordées : 1) en quoi le langage est-il un phénomène social ? 2) Quels sont les liens qui existent entre la société et la parole produite par les êtres humains ? 3) La gestion politique des langues a-t-elle un impact sur les pratiques langagières ? 4) Comment décrire les situations où plusieurs langues sont en contact ? 5) Quelles méthodes les sociolinguistes utilisent-ils afin de rendre compte de l'interaction entre société et langage ?

Prof. CLEMBIG

Chapitre I. LES GÉNÉRALITÉS

1. Introduction

Dans un contexte où les pratiques langagières sont instrumentalisées et politisées de tous bords, et où l'insécurité linguistique péjore de nombreux échanges, il importe d'évoquer la problématique des configurations sociolinguistiques, généralement en contexte africain. Cela offrira à chaque locuteur l'opportunité de réinventer son rapport à sa langue.

Ainsi, dans ce cours, il sera question de comprendre la sociolinguistique, en tant que branche de la linguistique qui s'intéresse à la langue dans une société donnée. Abordant aussi bien les phénomènes de variation que la communication inclusive, ou les rectifications orthographiques, cet ouvrage invite à considérer la langue – de soi(e) et non de bois – comme le miroir de nos identités, mais aussi de notre agentivité, et les normes comme des outils de compréhension des rapports entre langage et identité(s), inégalités, idéologies et pouvoir.

L'on s'intéressera alors au fonctionnement et aux valeurs de la langue dans une société ou dans un contexte social donné (par exemple les langues au Burundi). L'on peut dire simplement qu'il s'agit du langage dans le contexte social. Cette discipline a vu le jour au début des années soixante et a connu un essor considérable. Elle s'est particulièrement développée aux États Unis d'Amérique avec les auteurs tels que Fishman, Labov, Bernstein, Hymes, et bien d'autres.

Dans ce sens, Labov (1976) évoquant de la sociolinguistique avance : « Le terme sociolinguistique est plus imprécis, recouvrant d'un auteur à l'autre, d'une école à une autre, des travaux et des programmes très divers, jusqu'à se confondre souvent avec la sociologie du langage, l'ethnolinguistique et la linguistique sociale». Cette conception labovienne montre à quel point la sociolinguistique est riche d'études et suscite l'intérêt des chercheurs. Cependant, cette multiplicité d'appellation ne change en rien quant à l'objet d'étude et l'étiquette de discipline autonome de la linguistique.

Et pour Ducrot et Todorov (1972), quand on parle de la sociolinguistique, « on pose l'existence de deux entités séparées, langage et société (ou culture) et on étudie l'une à travers l'autre. On considère l'un des deux termes comme cause, l'autre comme effet, et on étudie l'effet en vue d'une connaissance de la cause, ou inversement, suivant que l'un ou l'autre se prête mieux à une analyse rigoureuse ».

Prof. CLEM.

La plupart des temps, c'est la société qui est le but de la connaissance, et le langage l'intermédiaire facile à manier qui y mène. Or, selon le point de vue le plus traditionnel, c'est la société qui détermine le langage, par conséquent, l'étude des variantes linguistiques permettra de circonscrire avec précision ces variantes sociolinguistiques (ou culturelles) qui les ont produites.

De ce qui précède, l'on comprend déjà que la langue est un fait social. C'est autour d'elle que se structure toute une société. Autour d'elle des représentations et idéologies (sociolinguistiques) naissent et prédominent. Dans la vie quotidienne, l'on remarque que les locuteurs d'une même langue ont tendance à se rapprocher plus que d'autres. La richesse qu'ils ont en commun et qui les rassemble et les attire, c'est la langue. Ainsi, un mot ou groupe de mots utilisés fréquemment dans le discours par des individus peut servir de moyen d'adhésion dans un groupe. La sociolinguistique est donc une discipline qui étudie la relation entre la langue et la société qui la parle. Partant de ce rapport entre la langue et les membres d'une société donnée, Barthes (1972) s'exprime en ces termes : « à l'intérieur d'une norme nationale comme le français, les parlers diffèrent de groupe à groupe, et chaque homme est prisonnier de son langage : hors de sa classe, le premier mot le signale, le situe entièrement et l'affiche avec toute son histoire. L'homme est offert, livré par son langage, trahi par une vérité formelle qui échappe à ses mensonges intéressés ou généreux ». C'est ainsi que l'on peut dire que la situation linguistique est tributaire de la situation sociale. En étudiant donc un fait linguistique, comme les représentations, on devra tenir compte du fait social. Pour cela, Boyer (1991) parle de la sociolinguistique comme « un vaste territoire : car on peut dire aujourd'hui sans exagérer le caractère multipolaire de la sociolinguistique, que celui-ci embrasse à travers ses diverses tendances que l'ensemble des composantes de l'activité de la parole : non seulement la/les langues et la société, mais également le(s) discours(s), les (s) textes, le sujet et la communication sans oublier les attitudes, les perceptions, les croyances, les atteintes et les images ».

Par ailleurs, d'autres auteurs, en l'occurrence Gardin et Marcellesi (1974), continuent à définir le concept de la sociolinguistique. En effet, selon ces derniers, la sociolinguistique est « une discipline qui s'occupe des conduites linguistiques collectives caractérisant des groupes sociaux dans la mesure où elles se différencient et entre en contraste dans la même communauté linguistique globale ».

Prof. CLEMBIG

Bref, de toutes les conceptions susmentionnées, non pas dans leur exhaustivité, l'on peut affirmer que la sociolinguistique est une discipline autonome de la linguistique qui traite des faits sociaux et des relations qu'ils entretiennent avec les langues. Et de manière générale, la sociolinguistique peut se concevoir comme une discipline scientifique des faits sociaux en relation avec des phénomènes linguistiques pouvant y résulter et éventuellement dans une logique de cause à effet étant donné que l'existence des variations linguistiques est fonction des différences sociales. D'où, selon Boyer (2001), « le sociolinguiste observe et analyse donc les variations de la langue, ses divers usages au sein de la communauté linguistique en fonction de variables sociales, sans jamais se dissimuler que ces variations, ces usages sont plus ou moins clairement perçus, étiquetés, évalués par les membres de cette communauté. Et la dynamique d'une situation linguistique donnée ne peut être appréciée qu'au prix d'un repérage attentif des pratiques et des représentations sociolinguistiques ».

2. La sociolinguistique : Définition et Objet

De façon générale, la Sociolinguistique = rapports entre langue(s)-langage(s)-société(s)

Cela étant, la sociolinguistique étudie la relation entre les phénomènes sociaux et les phénomènes linguistiques, pour une meilleure appréhension de l'acte langagier.

Ainsi, est-il vrai que pour étudier un phénomène linguistique, il faut le mettre dans son contexte social sinon, son analyse et son explication seraient boiteuses, par exemple : la situation professionnelle, le sexe, l'âge, l'appartenance sociale et/ou ethnique, le statut social, le niveau d'études, etc.

En tant que discipline scientifique qui se fixe pour tâche de faire apparaître dans la mesure du possible la covariance des phénomènes linguistiques et sociaux et éventuellement, d'établir leurs relations de cause à effet, l'hypothèse fondatrice de cette discipline appliquée de la linguistique est que l'existence de variations dans l'usage de la langue en fonctions des différences sociales. Ainsi, la sociolinguistique en tant que discipline, a son objet d'étude. Concernant ce dernier, l'on peut dire que la sociolinguistique traite des phénomènes variés comme les fonctions et les usages de la langue [du langage] dans la société, la maîtrise de la langue, l'analyse du discours que les communautés linguistiques portent sur leurs langues (les représentations linguistiques) mais aussi les règles sociales déterminant les comportements linguistiques dans ces communautés. Pour cela, selon Fishman (1971), « la sociolinguistique

Prof. CLEMBIG

tâche de découvrir quelles lois ou normes sociales déterminent le comportement linguistique dans les communautés linguistiques. Elle s'efforce de les limiter et de définir ce comportement vis-à-vis de la langue même ». D'où la sociolinguistique se donne pour tâche de chercher et de déterminer l'influence linguistique qu'une langue a sur une autre, c'est-à-dire l'interaction entre deux ou plusieurs langues.

Quant à Baylon (1991), il exprime l'objet de la sociolinguistique en ces termes : « dans la mesure où l'un de ses principaux buts est de mettre en évidence les rapports de cause à effet qui sont établis entre les divisions de la société en closes et en groupes d'un côté, les variétés de la langue et d'utilisation de la langue de l'autre, la sociolinguistique fait intervenir parmi les facteurs, l'état social de celui qui parle et l'état social de celui à qui l'on parle, les conditions sociales de l'échange linguistique, la façon dont on se sert de la langue dans la vie en société, ce qu'on pense du comportement verbal. C'est-à-dire que toute linguistique faisant intervenir ces facteurs est sociolinguistique ».

Néanmoins, comme les communautés linguistiques enregistrent différents types de parlers, la sociolinguistique s'efforce de décrire ces communautés. C'est d'ailleurs ce que Baylon (1991) continue d'exprimer en ces termes : « la sociolinguistique s'est donnée primitivement pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une même communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales, aujourd'hui elle englobe primitivement tout ce qui est l'étude du langage dans son contexte socioculturel ».

En définitive, bien que la sociolinguistique soit une discipline très vaste, il existe quelques concepts fondamentaux sur lesquels sont basées la plupart des études y relatives. L'on citera entre autres : L'étude du langage prenant en compte des facteurs externes à la langue et non en en considérant uniquement les structures linguistiques internes. L'étude de l'évolution de la langue dans un contexte social. Les facteurs internes de la langue, c'est-à-dire la sémantique et la syntaxe. Les facteurs externes de la langue, c'est-à-dire l'environnement sociolinguistique, les facteurs économiques, les facteurs démographiques, les changements sociaux, etc. Ainsi, les recherches en sociolinguistique impliquent la compréhension des réseaux sociaux dans lesquels s'inscrit le langage. Cela peut s'appliquer au niveau macroscopique à un pays ou à une ville. On parle de recherche macro-sociolinguistique. Mais les recherches peuvent porter aussi sur le niveau interpersonnel au sein d'un voisinage ou d'une famille. On parle de la micro-sociolinguistique.

Prof. CLEMBIG

Mais qu'est-ce que la langue [le langage] autour de laquelle les études sociolinguistiques sont élaborées ? Dans ces quelques lignes qui suivent, il est question de définir brièvement la langue [langage].

3. Langue : noyau des études sociolinguistiques

Presque toutes les études relatives à la linguistique se nourrissent de la langue [langage]. En effet, selon Soutet (2005 : XIV), le langage est un phénomène complexe qui va au-delà de la faculté spécifique humaine. Il fait appel aux domaines variés.

Définissable d'abord, au niveau anthropologique, comme faculté humaine spécifique, le langage s'analyse comme un phénomène complexe où interfèrent des composantes biologique, psychologique, sociologique, historique et symbolique. Définissable ensuite, au niveau de son fonctionnement intérieur, comme concept unificateur réunissant la variété des langues particulières, le langage se décrit à partir de règles et de traits d'organisation dont tout permet de penser qu'ils ne peuvent être que de très haute généralité, donc abstraits.

Ainsi, si plusieurs chercheurs se sont proposé d'étudier une langue ou même l'ensemble des langues parlées dans une communauté donnée, c'est que la langue n'est pas seulement un moyen de communication mais qu'elle revêt un sens beaucoup plus profond. C'est pour cela que Fishman (1971 :17) définit la langue en ces termes : « la langue n'est pas seulement un moyen de communication entre les hommes, ni un moyen de s'influencer réciproquement. Elle n'est pas uniquement « porteuse » d'un contenu, que celui-ci soit inexprimé ou manifesté mais elle est même un contenu. Elle est un moyen d'exprimer l'amitié ou l'animosité, elle est un indicateur de la position sociale et des relations de personne en personne ».

Elle détermine les situations et les sujets, les buts et les aspirations d'une classe sociale ainsi que l'important et vaste domaine de l'interaction qui donne à chaque communauté linguistique son caractère particulier.

La langue est alors révélatrice de différents aspects d'une communauté linguistique donnée pour un chercheur avisé. Elle est un des traits caractéristiques de l'identité humaine difficilement amputable à la personne qui en est marquée. La langue [le langage] revêt un caractère particulier au sein des études sociolinguistiques et en est le centre. La langue et le langage sont, en quelque sorte, inséparables. L'un de ces concepts fait appel à l'autre. Selon

Prof. CLEMBIG

Dubois et al. (1973), « la langue est un dispositif de choix opéré dans le langage pour un groupe social déterminé dans le but de communiquer. C'est donc une manifestation concrète du langage. Son existence est éminemment sociale puisque toute langue suppose l'existence du groupe social qui la parle ». Par ailleurs, d'autres expliquent la difficulté qu'il y a à définir le langage (Bonin, 2013). Ainsi, il est difficile de définir précisément et consensuellement ce qu'est un langage, mais il peut se définir comme une capacité à exprimer des pensées via un code. Selon cette acception, il n'est pas limité aux êtres humains car des travaux en éthologie ont montré que les animaux pouvaient, eux aussi, utiliser des codes. Par exemple, des oiseaux peuvent échanger des signaux pour transmettre des informations. Cependant, les êtres humains possèdent un code particulier que les linguistes ont décrit comme doté d'une double articulation.

Le langage est donc fondamental dans notre vie. Comme l'écrit Dessalles (2000), cité par Bonin (2013), « les humains parlent dès qu'ils se retrouvent ensemble. L'effet cocktail, où chacun essaie de couvrir le bruit des conversations avoisinantes, et le brouhaha qui en résulte, illustrent à quel point le langage est un comportement à la fois systématique et ancré dans notre biologie. Dans ces conversations se joue un aspect essentiel de la vie de chacun : qui va se lier avec qui, qui va gagner la considération des autres, à qui va-t-on consentir l'influence et les avantages attachés au statut. C'est une partie de notre programme biologique que nous mettons inconsciemment en œuvre dans nos conversations ».

Pour résumer, la langue est définie comme un ensemble d'éléments sur lesquels un groupe social s'attend pour susciter l'usage de la faculté du langage chez les individus. Et à ce niveau, il est à remarquer que contrairement au langage, ce qui fait la différence spécifique de la langue, c'est qu'elle est conventionnelle et sociale. La langue est un système d'expression et de communication, propre à un groupe humain déterminé. Par conséquent, il y a un rapport entre la langue et la société, cette dernière étant considérée comme un groupe de personnes qui sont liées entre elles par un ou plusieurs objectifs communs. Et il est naturel que la société ait un ensemble de représentations, de perceptions, de jugements, d'idéologies et de pensées sur la langue ainsi en usage et à sa portée. C'est ce que l'on qualifie généralement de représentations [socio]linguistiques. Également, c'est ce que Neveu (2003) évoque en termes de discours épilinguistique, discours plus généraliste constitué de « l'ensemble des jugements qu'une communauté humaine porte sur sa langue ».

Prof. CLEMBIG

Chapitre II : LES REPRESENTATIONS [SOCIO]LINGUISTIQUES ET CONSTRUCTION IDENTITAIRE

1. Notion de représentation

La notion de représentations en linguistique, communément appelée *représentation linguistique*, apparaît à plusieurs niveaux dans le processus de l'acquisition d'une langue et de la production de la parole, c'est-à-dire de sa concrétisation, ce que Chomsky appelle *compétence*. Il est également clair que la notion de représentations linguistiques fait référence à une situation plurilingue dans la mesure où les représentations ressortent une sorte de comparaison sur l'état de l'objet considéré. Et la comparaison exige la présence d'au moins deux éléments, le comparant et le comparé. Cela amène à dire que les jugements, les images, les attitudes que les locuteurs ont de leur(s) langue(s) sont le fruit de ce qu'ils ressentent en eux-mêmes ou ce qu'ils valorisent et/ou dévalorisent chez un (d') autre(s) locuteur(s). Il s'agit des notions dont la sociolinguistique se sert pour désigner certains types de fonctionnements, de phénomènes, de visions, relatifs à la langue ou/et à l'activité de langage (Boyer, 2001). Pour lui, « les représentations sociolinguistiques sont pour nous une catégorie de représentations sociales/collectives, donc partagées. Comme les autres catégories de représentations sociales/collectives, ce sont des « systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres », donc à la langue, à ses usages et aux usagers de la communauté linguistique ».

Bourdieu (1982), considérant qu'il faut « inclure dans le réel la représentation du réel, ou plus exactement la lutte des représentations, au sens d'images mentales, mais aussi de manifestations sociales destinées à manipuler les images mentales », a contribué à privilégier un traitement dynamique des *représentations* ; des représentations sociolinguistiques tout particulièrement. Pour lui, « la langue, le dialecte ou l'accent », réalités linguistiques, « sont l'objet de *représentations mentales*, c'est-à-dire d'actes de perception ou d'appréciation, de connaissance ou de reconnaissance, où les agents montrent leurs intérêts et leurs présupposés ». En fait, toute représentation implique une évaluation, donc un contenu normatif qui oriente la représentation soit dans le sens d'une valorisation, soit dans le sens d'une stigmatisation, c'est-à-dire d'une

Prof. CLEMBIG

appréciation négative, d'un rejet et, s'agissant d'un individu ou d'un groupe, en fin de compte d'une discrimination (Boyer, 2001).

Par ailleurs, Calvet (1999: 187) estime que les représentations linguistiques sont perceptibles à travers les phénomènes qu'elles produisent (comme les différentes attitudes, opinions, productions linguistiques, voire certains comportements sociaux au gré des situations). Ces phénomènes sont : « la sécurité/insécurité dans différents domaines : forme, statut, (…), mais aussi image et fonction identitaire ». En principe, « la langue que parle, que revendique l'individu comme étant la sienne, la vision qu'il peut en avoir en rapport avec les autres langues utilisées dans le même contexte n'est pas seulement un instrument de communication, elle est surtout le lieu où se cristallise son appartenance sociale à une communauté avec laquelle il partage un certain nombre de conduites linguistiques » (Khaoula, 1995).

La langue peut être aussi un moyen que l'école utilise pour véhiculer des représentations linguistiques. Bourdieu (1982) explique comment l'école peut être un instrument puissant d'une politique linguistique d'unification. Elle peut jouer un rôle important dans la transmission des connaissances et aussi la reconnaissance de la langue légitime ; car toute langue véhicule non seulement des savoirs savants (des représentations relatives au corpus de cette langue), mais aussi des savoirs non savants (représentations relatives aux valeurs sociopolitiques, économiques et culturelles). Quels que soient les instruments et les objectifs de toute action sur les langues et leurs statuts, le rôle des représentations linguistiques des locuteurs est primordial. Elles déterminent leurs attitudes, leurs discours et orientent certains comportements sociaux y compris les pratiques linguistiques. Elles peuvent carrément faire tourner la boussole dans le sens inverse ; car l'image qu'a un locuteur d'une langue donnée peut être définie comme des « conceptions que les locuteurs, ou groupe de locuteurs, ont de son rôle, de sa valeur, de ses fonctions et qui, pour être souvent non conscientes, sont néanmoins, à l'origine des comportements » (Bautier-Castaing, 1981).

La notion de comportements langagiers marque une évolution, car il ne s'agit plus d'analyser les règles internes au système linguistique qui organisent la compétence d'un locuteur idéal (selon Chomsky) mais de s'intéresser à la diversité des locuteurs et à la diversité de leurs conduites qui dépendent inévitablement des représentations linguistiques qui sont attachées aux idéologies linguistiques qui s'alimentent dans les idéologies. Ces dernières seront diffusées par

Prof. CLEMBIG

le biais de passeurs culturels qui véhiculent des discours épilinguistiques, des images, des comportements et des styles. Le schéma ci-dessous, illustre bien ce phénomène.

Action des représentations linguistiques sur les discours et les pratiques des locuteurs

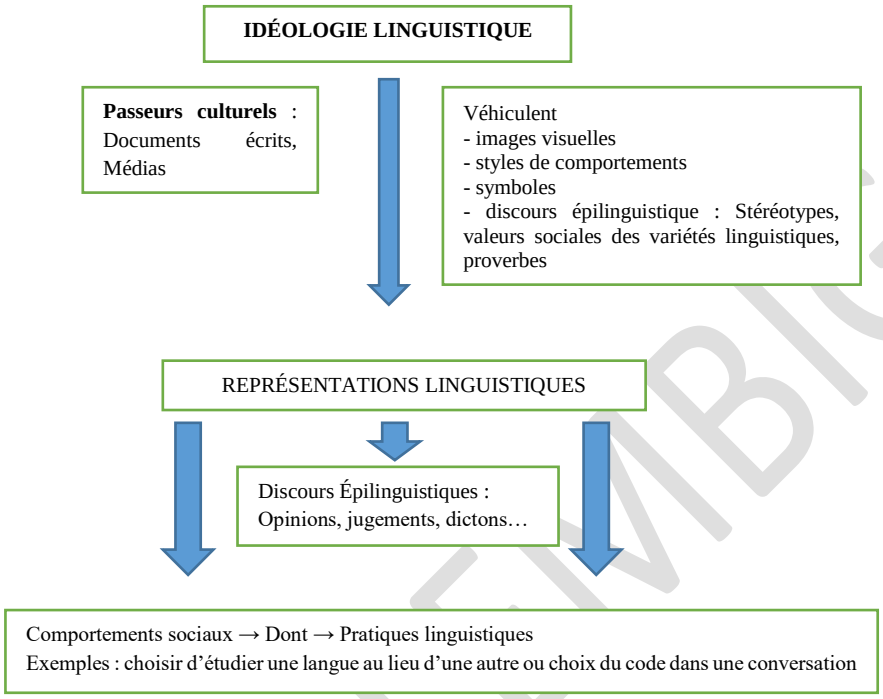

2. Sécurité et insécurité linguistique

La notion d'insécurité linguistique sous-entend d'abord celle de sécurité linguistique. En effet, parmi les usages linguistiques dans une société donnée, il y a ceux qui sont plus valorisés que les autres. Ainsi, les locuteurs choisissent de pratiquer ceux qui sont valorisés et manifestent par là un désir de s'identifier à une classe sociale, qui selon eux, parle la forme prestigieuse. Ce choix est déterminé par l'ensemble des formes linguistiques employées fréquemment par un grand nombre de locuteurs appartenant à une communauté linguistique. Autrement dit, il est déterminé par la norme. C'est alors en considération de cette norme comme la manière la plus valorisante de pratiquer une langue que les locuteurs modifient leurs pratiques linguistiques pour se rapprocher du modèle prestigieux quand ils se sentent en insécurité linguistique. Par contre, s'ils considèrent que leur langue est la forme la plus correcte, ils se sentent en sécurité.

Selon Calvet (1993), on parle de sécurité linguistique lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme la norme. À l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs

Prof. CLEMBIG

considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas.

Et pour Bourdieu (1982), quand un locuteur se trouve dans une communauté linguistique où est pratiquée une langue qu'il ne maîtrise pas, le sentiment d'insécurité linguistique se traduit chez lui par un effort conscient de correction afin de se rapprocher de l'usage jugé prestigieux. Dans ce cas, les locuteurs rejettent leur façon de parler pour dissimuler leur identité sociale, se voient ridiculisés par le groupe qui détient la forme légitime.

Ces deux auteurs se rejoignent pour la conception de la notion d'insécurité linguistique. C'est un comportement tout à fait naturel qu'éprouve tout locuteur peu compétent face à son interlocuteur plus ou moins compétent. C'est un complexe qui naît des représentations, c'est-à-dire des images que l'on se fait de l'autre par rapport à sa façon de manipuler une langue donnée. La conséquence de tous ces deux comportements (sécurité et insécurité) linguistiques est qu'ils débouchent souvent aux phénomènes dits hypercorrection et hypo-correction, accompagnés parfois de transgression de certaines règles régissant une langue donnée. Par ailleurs, l'on oublie que tout comportement langagier résulte du contexte dans lequel il s'observe, d'autant que les communautés linguistiques diffèrent. En effet, selon Nzessé (2008), le communisme linguistique est un idéalisme. Hors des frontières hexagonales, le français est en contact ou aux prises avec d'autres langues. Tout espace social est généralement multilingue et polyphonique. On comprend donc que dans une communauté linguistique, " groupe qui partage les mêmes jugements de valeur sur la langue" (Labov, 1976), il n'y ait pas d'unanimisme autour des normes relatives à l'usage approprié du français.

Par ailleurs, Nzessé (2010) fait un constat amer en ces termes lorsqu'on observe la langue française dans la pratique linguistique quotidienne de la jeunesse africaine […], on conclut aisément que cette langue est en insécurité, ses locuteurs aussi. C'est une langue affaiblie : un vocabulaire restreint ; un usage approximatif des marques grammaticales. Plus grave encore, c'est une langue dénaturée […]. De ce constat, il se pose des questions : « la maîtrise d'un français de qualité par la jeunesse africaine n'est-elle pas une condition indispensable pour s'approprier les connaissances scientifiques et techniques dont l'Afrique a besoin pour s'arrimer à la dynamique générale du développement mondial ? N'est-il pas aujourd'hui illusoire de penser que la jeunesse africaine peut renaître et se développer sans la maîtrise d'une bonne langue française ? »

Prof. CLEMBIG

Le phénomène de l'insécurité linguistique est alors plus observable chez les locuteurs africains du français. C'est une langue qui se trouve mixée aux langues locales et dont sa saveur d'origine n'est plus comme avant. La norme n'est plus respectée et ses locuteurs en situation d'insécurité linguistique le ressentent en s'exprimant, raison pour laquelle ils cherchent à se conformer à la norme fixée. Dans ce sens, Francard (1993) élabore une définition de ce phénomène sur base des études de Labov en ces termes : Il y a insécurité linguistique lorsque le locuteur a, d'une part, une image nette des variations légitimes mais que, d'autre part, il a conscience de ne pas s'y conformer en tous points. La sécurité est par contre assurée quand l'usager conforme naturellement ses énoncés à la norme (et aussi dans le cas où il ne le fait pas, mais sans qu'il n'ait une conscience nette de déroger à une règle).

Prof. CLEMBIG

Chapitre III : LE CONTACT DES LANGUES ET USAGES DES LANGUES

Généralement, rares sont des communautés ayant recours à une et une seule langue. Cela veut dire que la plupart des sociétés sont caractérisées par plusieurs langues ou variétés de langue. D'où le contact des langues et les usages variés de ces dernières. Ainsi, cela suppose la coexistence des langues aussi bien au niveau individuel que collectif, c'est-à-dire s'étendant sur toute la communauté. L'étude des langues ne peut alors être réalisée indépendamment de celle des fonctions sociales. En effet, les concepts de variations linguistiques, de diglossie, de bilinguisme, d'insécurité/sécurité linguistique seront évoqués dans cette section de contact des langues et usages linguistiques. Ces notions, plus complexes qu'on ne le pense, méritent d'être clarifiées pour ainsi être distinguées, à la lumière des travaux des chercheurs.

1. Question de variations (sociolinguistiques)

En principe, c'est Labov (1976) qui est le père de l'approche variationnelle en sociolinguistique. Pour lui, il serait faux de concevoir la communauté linguistique comme un ensemble de locuteurs employant les mêmes formes. Par conséquent, les pratiques et formes linguistiques sont diversifiées. Ainsi, la variation semble bien être le trait constitutif majeur des langues historiques : la diversité est en effet inscrite dans leur usage social. La variation peut alors être liée à l'origine géographique, à l'appartenance sociale, à l'âge, aux circonstances de l'acte de communication, au sexe, etc. Bref, de ses travaux, Labov distingue quatre types de variations dont :

- Variation diachronique, qui se comprend comme l'évolution de la langue par rapport à l'histoire (par exemple : le français du XVIIe siècle/du XXIe siècle).
- Variation diatopique, qui est la variété linguistique spatiale et régionale (comme le français en France/au Canada/en Afrique ; l'accent à Paris/à Marseille ; village/ville, etc.) que l'on connaît sous le nom des dialectes ou les régiolectes.
- Variation diastratique, qui est la variété linguistique selon le niveau social et démographique (comme la langue des jeunes/des personnes âgées, villageois/citadins, professions différentes, instruits/non instruits…). Dans ce cas-là, l'on connaît ce qu'on appelle le sociolecte (la variation liée à la position sociale) et le technolecte (variation liée à la profession ou à une spécialisation).
- Variation diaphasique, qui correspond au style de la langue, spécifiquement au niveau de la compétence communicative.

Prof. CLEMBIG

Par ailleurs, selon l'usage il existe plusieurs classements de la variation, selon que l'on s'attache aux usagers, aux usages (Gadet, 2003) ou à la fonction sociale des variétés (Ferguson,1959). Dans les deux premiers cas, il est question de diversités géographiques, sociales et stylistiques, dans le dernier cas, on oppose le fonctionnement vernaculaire au fonctionnement véhiculaire.

a) Les variations selon l'usager

La langue étant un produit social (De Saussure, 1916), cette société est faite d'hommes et de femmes, de jeunes et d'adultes, d'élites et d'analphabètes, de villageois et de citadins, bref de toutes sortes de gens, ce qui fait que la langue appartient aux personnes qui la parlent. La variation diachronique renvoie à l'évolution temporelle de la langue et partant à la situation historique d'un locuteur. Pour la variation diatopique, elle concerne la diversification spatiale de la langue et la localisation géographique du locuteur. Le fait qu'une langue soit parlée sur un territoire plus ou moins étendu, ou sur des territoires différents, contigus ou non, a des conséquences plus ou moins significatives sur sa pratique. Et cela offre un ensemble de représentations/attitudes sur sa pratique dans le quotidien des locuteurs. La reconnaissance des variations diatopiques fonctionne en quelque sorte comme une localisation du locuteur dans et par sa manière de parler. Par exemple, le français en milieu scolaire au Burundi, loin du français parisien[1], ne s'éloigne pas du français africain, connu sous la terminologie de Dumont (1990) « français langue africaine » et cela est réservé aux variétés internes de la langue et/ou aux compétences affichées dans cette langue. Elle peut ainsi être qualifiée de variété simplement géographique. Enfin, l'on a la variation diastratique qui renvoie à la diversité sociale des locuteurs. C'est ici que l'on parle de français populaire pour désigner la manière de parler de la classe paysanne, non suffisamment instruite mais aussi économiquement défavorisée, essentiellement les ouvriers.

b) Les variations selon l'usage

Pour De Saussure, la langue est la partie sociale du langage. Ce dernier aurait donc un « côté individuel et un côté social » (De Saussure 1916). Le côté individuel du langage serait représenté par la parole. La parole précéderait la langue et permettrait son établissement. En retour, la langue serait nécessaire pour que la parole soit intelligible et produise tous ses effets

[1] Concernant le Burundi, il est important de souligner cette remarque qui a souvent été faite aux locuteurs du français concernant leur accent et plus particulièrement concernant les phonèmes /l/ et /r/ qui leur est souvent difficile de distinguer dans des mots. L'on prend l'exemple de *Paris [pari]* et *parole [parɔl]* qui se prononcent respectivement *[pali]* et *[palɔlɔl]* par certains Burundais.

Prof. CLEMBIG

(De Saussure 1916). De plus, la parole permettrait l'évolution de la langue. Ainsi, c'est au niveau de la parole, qui est l'actualisation et/ou la concrétisation de la langue que l'usage se fait remarquer. La diversité d'expressions linguistiques donne lieu à celle des usages que peut faire un locuteur de sa langue, car il en est le manipulateur par excellence. Traditionnellement, c'est ici que l'on parle de variation stylistique et de style, au sens sociolinguistique du terme (Lefebvre, 1983), et plus scientifiquement de variation diaphasique. Cette dernière concerne la compétence communicative en général, et plus spécifiquement ce que Chomsky appelle performance.

La variation diaphasique est en lien avec le répertoire dont dispose un locuteur pour s'adapter au degré de formalité de la situation, ou pour véhiculer sa subjectivité. Cette notion implique un certain continuum des usages chez ce locuteur qui sélectionne, de manière fonctionnelle, les structures de la langue qui sont pertinentes pour l'intervention langagière qu'il projette. Aussi, l'on signale qu'en ce qui concerne l'usage, il existe une autre variation diamésique. Cette variation consiste en la manipulation de la langue à l'écrit et à l'oral. En effet, comme le fait remarquer Gadet (2003), « une autre distinction relevant également de l'usage intervient entre oral et écrit. Elle est particulièrement forte dans une langue de culture très standardisée comme la langue française. Ici, c'est la distinction de chenal de transmission de la parole qui constitue le point d'ancrage de la différence : aucun locuteur ne parle comme il écrit, aucun n'écrit comme il parle. La distinction n'est pas purement matérielle, elle touche aussi la conception même des discours. Il faudra donc distinguer entre ce qui est un effet général de l'oralité, et ce qui relève de la variation ».

Il serait insensé de ne pas mentionner la variation liée aux différents registres de langue, connus sous le nom de « niveaux de langue ». En effet, lesdits niveaux occasionnent des changements d'ordre phonétique, morphologique, sémantique, lexicale et syntaxique des mots selon les interlocuteurs en présence. Il s'agit généralement de : Registre soutenu (ou encore soigné, recherché, élaboré, châtié, cultivé…) ; Registre standard (ou non marqué ou encore courant, commun, usuel), qui est le seul recommandé dans les communications ordinaires et enfin de registre familier (ou encore relâché, spontané, ordinaire, vulgaire).

Prof. CLEMBIG

3. Les sources de variations sociolinguistiques

L'observation de modes spécifiques d'usage du langage selon les communautés linguistiques conduit à identifier au moins cinq sources de variation : l'origine géographique, l'âge, le sexe, l'origine sociale, les contextes d'utilisation du langage.

a) L'origine géographique

L'origine géographique (le plus souvent en relation avec l'appartenance soit au milieu urbain soit au milieu rural) est un élément de différenciation sociolinguistique, souvent très repérable, et aussi souvent matière à cliché. Certaines prononciations comme par exemple : septante-huit pour les Belges, quatre vingt-dix pour les Français, et dans certaines régions du Burundi : « naasitse », « itsitsaro » (surtout les gens d'Imbo).

Certaines constructions grammaticales : Rwa rubanza ruroba ?, Minani na Nyandwi rurakundana (" les gens du Buyogoma), certaines prononciations : umugoré (vs umugore), etc., certaines expressions, certains accents, etc., permettent d'associer tel locuteur à telle ou telle zone géographique. L'examen des variations géographiques de la langue n'est qu'un cas. L'âge particulier de la linguistique, quoi que souvent on désigne cette recherche sous ses dénominations particulières : dialectologie, géographie linguistique. Par ailleurs, l'appartenance à une certaine génération d'usagers de la langue est également un facteur de diversification. Il y a en quelque sorte coexistence de plusieurs synchronies. Par ex. le " français des jeunes " ou le " parler jeune " (accentué dans le " parler jeune des cités ").

b) Le sexe

Plusieurs auteurs, notamment W. Labov, ont noté l'asymétrie homme/femme face à la langue. (Labov, 1998,). Labov, par exemple, a observé que " les femmes, plus sensibles que les hommes aux modèles de prestige, utilisent moins de formes linguistiques stigmatisées, considérées comme fautives, en discours surveillé ".

En kirundi, certaines expressions, certains jurons sont facilement utilisés par les gens de sexes masculins alors qu'ils ne sont presque jamais prononcés par les gens de sexe féminin. (Voir par ex. les jurons liés au sexe.)

c) L'origine sociale

Les variations sociales sont aussi à l'origine de différenciation linguistique. L'appartenance à tel ou tel milieu socioculturel qui est en cause. On parle de variation sociolectale et le parler en

Prof. CLEMBIG

question est dit « sociolecte ». Ainsi par exemple on distingue le « parler populaire » (ou du parler pédant) du parler du « petit-bourgeois ». Également, la prononciation de toutes les liaisons peut pour marquer la connaissance qu'a le locuteur de l'orthographe, donc son appartenance à une certaine classe sociale et un accès à une certaine culture.

Cela dit, on peut constater l'existence de nombreux sociolectes (variétés au niveau social) d'une même langue, par exemple le langage : enfantin, des jeunes, des séniors, des femmes, des hommes, des étudiants, des apprentis, des diplômés, des ouvriers, des professionnels d'un certain métier, politique, journalistique, religieux, etc.

3. Concept de diglossie

Le concept de diglossie a été employé par Ferguson (1959) dans son article « diglossia », paru dans la revue *Word* n°15, pour désigner une séparation et une hiérarchie nette des usages de deux variétés « très divergentes » la *variété basse*, dite aussi variété **L** en référence à l'anglais *« Low »*, et la *variété haute*, dite aussi variété **H** en référence à l'anglais *« High »*. Ainsi, selon Ferguson (1959), diglossia is a relatively stable language situation in which, in addition to the primary dialects of the language (which may include a standard or regional standards), there is a very divergent, highly codified (often grammatically more complex) superposed variety, the vehicle of a large and respected body of written literature [...], which is learned largely by formal education and is used for most written and formal spoken purposes but is not used by any sector of the community for ordinary conversation.

Et chez Calvet (1993), « la diglossie est une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue (qui peuvent inclure un standard, ou des standards régionaux), existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respecté, […] qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté ». Néanmoins, il s'avère important de signaler que la première utilisation du mot « diglossie » est attribuée à Psichari et remonte des années 1885. Selon Sol (2013), Pernot, alors disciple de Psichari, définit la diglossie en 1918 en ces termes : « la diglossie ou la dualité de langues est l'obstacle principal auquel se heurtent non seulement les étrangers qui s'initient au grec moderne, mais aussi les grecs dès leurs études primaires. De très bonne heure, en effet, le

Prof. CLEMBIG

petit Héllène doit se familiariser, même pour la désignation des objets les plus usuels, avec des mots et des formes différents de ceux qu'il emploie journellement.

Par ailleurs, le terme de « diglossie » est un néologisme, qui signifie *bilinguisme* en langue grecque avant d'être utilisé par le linguiste Marçais en 1930 dans sa *Diglossie arabe* où il avance que la diglossie est une situation linguistique où se trouvent deux systèmes linguistiques coexistant sur un territoire donné pour des raisons historiques et du statut sociopolitique inférieur. Cette définition rejoint celle du Petit Larouse (2010) où la diglossie est « une situation d'un bilinguisme d'un individu ou d'une communauté, dans laquelle une des deux langues a un statut sociopolitique inférieur ».

Ainsi, selon Marçais (1930), la situation diglossique est généralement une situation conflictuelle car ce phénomène se rencontre lorsque les langues en contact ont des fonctions différentes, par exemple une langue « formelle » et une langue « privée » qui causent l'apparition de variétés *haute* et *basse* de la langue. Néanmoins, le caractère de complémentarité reste de principe, comme le précise Ferguson (1959), selon ses observations de quatre situations sociolinguistiques exemplaires, celles de la Suisse Alémanique, de la Grèce, d'Haïti et des pays arabes selon le tableau, ci-dessous :

Situation de diglossie étudiée par FERGUSON

Variétés apparentées / **Situations**	**Variété Haute H**	**Variété Basse B**
Suisse alémanique	Allemande standard (Hochdeutsch)	Dialecte alémanique « Schwyzertuutsch »
Haïti	Français	Créole
Grèce	Katharevousa	Démotique
Pays arabes	Arabe classique	Dialectes arabes

Si l'on fait une application et/ou transposition de cette étude en considérant les langues présentes au Burundi, l'on a : kirundi : variété Basse ; kiswahili : variété plus basse ; français : variété Haute et l'anglais : variété Plus Haute[2]. C'est ce que montre le tableau ci-après :

[2] Au Burundi où le Kirundi est langue maternelle de tous, le parler, loin de sa fonction identitaire, est une marque d'analphabétisme, de « paysan ». Et s'exprimer en kiswahili affiche et/ou connote un caractère d'incivilité, d'un menteur, d'un badaud ; donc une variété *plus basse*. Par contre, parler français, langue officielle, d'administration,

Pr CLEMBIG

Variétés des langues au Burundi

Langues / Variétés Apparentées	Kirundi **B**	Kiswahili **B–**	Français **H**	Anglais **H+**
Variété plus Haute **H+**				x
Variété Haute **H**			x	
Variété Basse **B**	X			
Variété plus Basse **–B**		x		

Ainsi, le concept de *diglossie* dans un premier temps était appliqué à des sociétés multilingues [ce qui est le cas pour le Burundi où l'on a un multilinguisme complémentaire] ou à des sociétés qui différencient des variétés vulgaires et des variétés classiques. Il a ensuite été développé par Gumperz (1989) qui l'a utilisé pour analyser la hiérarchisation des dialectes et des registres ; ou Fishman qui s'est intéressé à la dynamique des relations diglossiques, leur maintien ou leur abandon.

Cette notion va plus loin et est jugée insuffisante. En effet, Mathilde (2006), citant l'ouvrage sur *l'aliénation linguistique* de Gobard (1976), avance que celui-ci propose d'analyser les fonctions des variétés d'une langue non plus d'une manière binaire, qui isole une variété haute et une variété basse, qu'il juge insuffisante, mais selon un « schéma tétraglossique », c'est-à-dire un schéma où s'articulent quatre rôles symboliques à savoir le vernaculaire, le véhiculaire, le référentiaire et le mythique. Pour lui,

- *Le langage vernaculaire* est « local, parlé spontanément, moins fait pour communiquer que pour communier, [lui] seul peut être considéré comme langue maternelle (ou natale) ».
- *Le langage véhiculaire* est « national ou régional, appris par nécessité, destiné aux communications à l'échelle des villes ».
- *Le langage référentiaire* est « lié aux traditions culturelles, orales ou écrites, assurant la continuité des valeurs par une référence systématique aux œuvres du passé pérennisées ». Enfin,

d'enseignement, etc, accorde une valeur au locuteur, signe d'élitisme. Par ailleurs, s'exprimer en anglais, témoigne un écart par rapport aux locuteurs de ces deux dernières langues car, l'anglais est perçu comme une langue prestigieuse, ainsi réservée à une certaine catégorie de locuteurs. Cette représentation met ainsi le locuteur de l'anglais en situation *plus haute*.

Prof. CLEMBIG

le langage mythique est un langage qui « fonctionne comme ultime recours, magie verbale dont on comprend l'incompréhensibilité comme preuve irréfutable du sacré ».

Par ailleurs, Calvet (1999) mentionne que ce qu'il y a d'intéressant dans les situations évoquées par Ferguson, c'est le jeu qu'elles mettent en scène entre le semblable et le dissemblable : d'une part des formes linguistiques « semblables » en ce sens qu'elles participent d'un même modèle, avec sa variante normée et sa variante populaire […], d'autre part des formes « différentes » en ce sens que l'on peut dominer l'une sans dominer l'autre. De la tension entre ces deux pôles, du rapport qu'entretiennent les locuteurs avec l'une et l'autre de ces formes, résultent bien sûr des comportements que l'on peut tenter d'approcher en termes psycholinguistiques (les attitudes linguistiques individuelles face à ces deux formes) ou sociolinguistiques (la signification sociale de la diglossie, les groupes tels qu'ils sont délimités par elle).

Cette mention fait écho à ce que l'on lit dans Ducrot et Todorov (1972) car il y a, en réalité, autant de parlers différents qu'il y a de collectivités différentes utilisant une langue, et même, si on est rigoureux, qu'il y a d'individus à l'utiliser (sans exclure la possibilité qu'il y ait, linguistiquement, plusieurs individus dans chaque homme). On peut appeler géolinguistique l'étude de toutes les variations liées à l'implantation, à la fois sociale et spatiale, des utilisateurs du langage.

Ici, il est fait mention de la géolinguistique, une autre notion faisant appel aux configurations sociolinguistiques. Cet extrait souligne l'existence de plusieurs parlers, soit au niveau de l'individu soit au niveau de la société. Néanmoins, Calvet a mis en évidence une sorte de dualité. Et Fishman, partant de cette dualité, élargit en 1967, la notion de diglossie à la répartition fonctionnelle de deux langues au sein d'une même communauté. Il parle de langue haute et de langue basse, déjà évoquées par Ferguson (1959) sous les vocables *High* et *Low* et surtout avec ses observations de quatre situations sociolinguistiques exemplaires, celles de la Suisse Alémanique, de la Grèce, d'Haïti et des pays arabes *(Cf. tableau supra).* À cet effet, Calvet (1999) souligne que : Opposant le bilinguisme (la capacité d'un individu à utiliser plusieurs langues) qui relèverait de la psycholinguistique à la diglossie (utilisation de plusieurs langues dans une société) qui relèverait de la sociolinguistique, Fishman modifie la conception de Ferguson sur deux points importants :

Prof. CLEMBIG

- D'une part, il insiste beaucoup sur la présence de deux codes (il peut y en avoir plus, même s'il pense qu'en général la situation se ramène à l'opposition entre une variété haute et une variété basse).
- D'autre part, il pose que la diglossie existe dès qu'il y a une différence fonctionnelle entre deux langues, quel que soit le degré de différence, du plus subtil au plus radical : la relation génétique entre les deux formes n'est pas une obligation.

Cette observation de Calvet est très importante à plus d'un titre. En effet, elle apporte une lumière sur la différence première entre la diglossie et le bilinguisme. Il les attache respectivement à la sociolinguistique et à la psycholinguistique. Ces deux domaines, tous de la linguistique, vaillent la peine d'être redéfinis, à titre de rappel, pour ainsi bien situer la diglossie et le bilinguisme dans ces champs. Ainsi, Ducrot et Todorov (1972) évoquent la sociolinguistique en ces termes : « le langage est ici, comme l'écrit son auteur William Labov, « un indice sensible de maint processus social », il est une matière relativement facile à étudier et qui permet de tirer des conclusions sur la structure de la société. Cette perspective est résolument sociologique et on pourrait lui réserver le nom de sociolinguistique »

4. Notion de bilinguisme

Le bilinguisme est l'une des plus pertinentes caractéristiques des situations sociolinguistiques. En effet, quel que soit le pays, monolingue soit-il (comme le Burundi d'avant la colonisation), les locuteurs se trouvent dans une situation du bilinguisme indépendamment de leur propre volonté. Deux langues au moins sont parlées par les locuteurs, la langue maternelle (ou nationale voire première selon les appellations et contextes) et une langue étrangère. Cette dernière peut être acquise à l'école et/ou présente officieusement dans une communauté donnée suite à la migration des peuples. Ainsi, le bilinguisme est une situation où deux langues [voire plus] sont présentes simultanément et dans une communauté donnée et utilisées alternativement et dépendamment des occasions par un locuteur.

Depuis un certain temps alors, des chercheurs s'intéressent de plus en plus au concept du bilinguisme. Ainsi, la présence de deux langues [voire plus] chez un locuteur fait penser à deux choses différentes : le degré de maîtrise de ces langues et leur domaine d'utilisation. Pour cela, l'on parle de bilinguisme « parfait » et « imparfait ou complexé ». Pour le premier, le locuteur a une maîtrise plus ou moins égale des deux langues. Ce qui fait que leur usage chez le locuteur n'accuse aucune difficulté. Et pour le second, une des deux langues est plus maîtrisée que

Prof. CLEMBIG

l'autre. Ainsi, cette situation crée chez le locuteur une certaine complexité vis-à-vis d'une situation de communication exigeant le recours à ces deux langues.

Par ailleurs, le bilinguisme se présente comme un comportement linguistique caractérisé par l'usage de deux langues, l'une qui s'ajoute sur la langue première. Selon Dubois et al. (1973), « D'une façon générale, le bilinguisme est la situation linguistique dans laquelle les sujets parlants sont conduits à utiliser alternativement, selon les milieux ou les situations, deux langues différentes ». Quant à Martinet (1977), le bilinguisme est : « Une situation où l'individu parle parfois avec une grande facilité une ou plusieurs langues autres que la première acquise, la langue dite « maternelle » ». De plus, pour lui (2008), l'idée que le bilinguisme implique deux langues de statut identique est si répandue et si bien ancrée, que des linguistes ont proposé le terme de « diglossie » pour désigner une situation où une communauté utilise selon les circonstances, un idiome plus familier et de moindre prestige ou un autre plus savant et plus recherché. Il n'y aurait de bilinguisme qu'individuel, alors que la diglossie serait le fait de communautés tout entières. Toutefois, il y a tant de possibilités diverses de symbiose entre deux idiomes, qu'on peut préférer converser un terme comme « bilinguisme » qui les couvre toutes, plutôt que de tenter une classification sur la base d'une dichotomie simpliste : le français et l'anglais sont deux langues nationales de grand prestige, mais au Canada on ne peut pas dire qu'elles soient réellement sur un pied d'égalité ; devrait-on, dans ces conditions, parler de diglossie dans la province de Québec ? Et selon l'Encyclopédie Universalis (1981), ce terme « bilinguisme » s'emploie concurremment à « plurilinguisme » pour « désigner toutes les situations qui entraînent l'usage généralement oral et dans certains cas écrits de deux ou plusieurs langues par un même individu ou par un groupe.»

De toutes ces définitions, il est clair que les chercheurs soient loin d'être unanimes sur le concept du « bilinguisme », chacun voulant l'élucider selon les critères déterminés. Néanmoins, il convient d'ajouter la position de Houis (1971) selon laquelle « la situation multilingue la plus courante, est celui où à l'intérieur d'une communauté linguistique, des groupes plus ou moins larges et homogènes connaissent et utilisent deux langues, avec une égale ou inégale compétence. L'une est la langue maternelle que nous préférons appeler langue première (Lg I) chronologiquement antérieur à la langue seconde (Lg II) ». Il ressort de cette définition que le bilinguisme est l'usage de deux langues différentes dont la langue première et une autre langue acquise spontanément ou par la scolarité.

Prof. CLEMBIG

Enfin, certaines personnes ont tendance à croire que le locuteur bilingue est une personne à double casquettes. Pour cela, Hélot (2007) indique : « l'individu bilingue n'est pas la somme de deux individus monolingues mais plutôt un locuteur spécifique totalement compétent qui a développé une compétence communicative égale à celle des monolingues, mais de nature différente. Et cette compétence de communication spécifique des bilingues inclut non seulement la connaissance de deux langues mais la capacité de passer de l'une à l'autre et la connaissance des effets produits par l'alternance, tout comme le monolinguisme passe d'un registre à l'autre suivant ses interlocuteurs et les situations de communication ».

Néanmoins, le bilinguisme n'est pas sans conséquences pour une situation de communication donnée. En effet, il est à l'origine des phénomènes d'emprunt, du métissage linguistique et de l'interférence linguistique. Selon Calvet (1974), « L'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contextes de langues. Il est nécessairement lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle ou bien au mépris dans lequel on tient l'un ou l'autre ». Quant au métissage linguistique, selon Sesep (1979), c'est « Le processus qui consiste en une alternance systématique entre deux ou plusieurs langues à l'intérieur d'un acte de langage ou tout simplement la production d'un acte de langage linguistique hétérogène ». Enfin, l'interférence linguistique est selon L'encyclopédie Universalis (1981) « L'emploi de deux ou plusieurs langues par un même individu et a fortiori par un groupe, aboutit à la présence dans un système linguistique donné d'unités, de modalités, d'agencement ou de fonctionnement propre à un autre système. C'est ce type d'interaction que l'on appelle interférence linguistique ».

NB : La conception de « langue maternelle » est à comprendre dans le sens de la première langue parlée par l'enfant quel que soit le contexte. L'enfant qui perd sa mère à son accouchement ne manquera pas de parler pour autant. Ainsi, le qualificatif « première » est plus adapté. Par ailleurs, selon Martinet (2008), la première langue apprise n'est pas nécessairement celle de la mère, mais peut être celle de serviteurs ou de toute autre personne constamment en contact avec l'enfant ; cette première langue n'est pas forcément celle que l'individu parlera à l'âge adulte avec le plus de facilité : un enfant de cinq ans peut, en quatre mois, acquérir une seconde langue et devenir incapable de rien dire dans la première ou d'en comprendre un seul mot ; des millions d'adolescents, de par le monde, apprennent à utiliser une nouvelle langue avec plus de sécurité et de précision que l'idiome qu'ils ont exclusivement pratiqué au cours de leur enfance, que cet idiome soit un patois, un dialecte ou une langue nationale.

Prof. CLEMBIG

Chapitre IV. PAYSAGE SOCIOLINGUISTIQUE DU BURUNDI

1. Aperçu historique de la politique linguistique du Burundi

Le Burundi est un pays exceptionnel en ce qui concerne sa politique linguistique. La population partage dans son quotidien une seule et même langue : le Kirundi. Je dis bien dans son quotidien, car il est rare d'entendre des Burundais s'exprimer dans d'autres langues que le kirundi. Pourtant, le français, l'anglais, le kiswahili sont aussi présents. L'usage de ces derniers est limité. Des limites parfois d'ordre individuel. En effet, les compétences linguistiques et communicatives des Burundais sont limitées. Le kirundi est apprise dès la naissance, alors langue maternelle et nationale. Tandis que les autres langues sont apprises tardivement à l'école par certains locuteurs.

Les différentes constitutions de la République du Burundi sont restées fidèles à la promotion de la langue nationale. L'article 5 de la Constitution post-transition, qui fut adoptée par référendum le 28 février 2005, stipule que : « La langue nationale est le kirundi. Les langues officielles sont le kirundi et les autres langues déterminées par la loi. Tous les textes législatifs doivent avoir leur version originale en kirundi ». Il en est de même pour la Constitution de 2018 (Même article, même texte). Le français est la langue officielle de fait. L'ordonnance du 09/01/2007 introduisant les cours de Kiswahili, d'Anglais et de Formation civique et humaine en première année primaire a été justifiée par la demande d'adhésion du Burundi à l'East African Community. Pour le moment, cette ouverture pédagogique ne semble pas avoir séduit les autres pays de l'EAC, alors que le Burundi et le Rwanda sont les seuls à avoir intégré depuis des décennies l'enseignement du français et de l'anglais à l'école secondaire. Le résultat est que les ressortissants de ces deux pays ne se heurtent pas à des obstacles linguistiques insurmontables quand ils circulent dans les pays francophones ou anglophones, contrairement à la plupart des pays africains qui n'ont opté que pour la seule langue héritée de la colonisation.

Cela étant, le Burundi a tout de même statué sur toutes ces langues, en laissant une ouverture. En effet, au Burundi, quatre langues (kirundi, kiswahili, français et anglais) étaient utilisées jusqu'ici, sans aucune réglementation. Cela a été orienté par la loi N°1/31 du 3 novembre 2014 portant statut des langues au Burundi. Cette loi, a été adoptée à l'unanimité le 28 août 2014 par l'Assemblée Nationale. Elle vise à mettre de l'ordre dans le paysage linguistique burundais. Une nouvelle réglementation qui privilégie l'anglais en le déclarant langue officielle et d'enseignement. Le Burundi qui est traditionnellement francophone tend à l'anglophonie. Et, depuis l'entrée du Burundi dans l'EAC (en 2007), l'anglais et le kiswahili sont obligatoires dès

Prof. CLEMBIG

la première année du primaire. Cela étant, les choses vont changer, la nouvelle loi met sur pied d'égalité le kirundi, le français et l'anglais, toutes trois appelées à être langues officielles de ce pays.

Néanmoins, plus récemment, le Décret n° 100/078 du 22 mai 2019 portant fixation des langues d'enseignement et échelonnement des langues enseignées à l'École Fondamentale vient répondre à l'une des recommandations principales de la politique linguistique. Grosso-modo, le Décret fixe à quatre les langues qui doivent être enseignées à l'École Fondamentale : le kirundi, le français, l'anglais et le kiswahili (Art .1). En même temps langues enseignées dès la 1ère année, le kirundi est la langue d'enseignement des deux premiers cycles, le français à partir du 3ème cycle. Cependant, le cours de Mathématiques est enseigné en français à partir de la 4ème année, donc une année avant que l'enseignement en français ne commence, tandis que les cours de sciences humaines, entrepreneuriat, arts et EPS continuent de se donner en kirundi même après le second cycle du Fondamental normalement se déroulant en français (Art. 4,5 et 6). Enfin, l'anglais et le kiswahili sont des langues enseignées respectivement à partir de la 3ème et de la 5ème année (Art.7 et 8). Une porte reste ouverte pour l'anglais qui pourrait devenir une langue d'enseignement « pour les écoles où les conditions exigées sont remplies », ces conditions étant précisées par une Ordonnance ministérielle à venir (Art.2).

Pour le moment, le Burundi se trouve dans une situation linguistique semblable à celle de l'âne de Buridan, étant donné sa double appartenance à l'EAC anglophone et à la Communauté Économique des Grands Lacs qui se remet petit à petit des guerres civiles transfrontalières qui ont marqué la région depuis 1994. Nous considérons cependant qu'il dispose d'une politique linguistique avant-gardiste qui est fondée sur un multilinguisme précoce et respectueux de la diversité linguistique et culturelle, une politique qui répond au profil impérativement plurilingue du futur citoyen est-africain. Il y a lieu de rappeler que l'Union Européenne qui la forge depuis 40 ans devrait servir de source d'inspiration, notamment à travers le processus de Bologne sur lequel s'appuient désormais la plupart des réformes des systèmes éducatifs africains, d'une part, et le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), d'autre part.

Prof. CLEMBIG

2. Statut des langues au Burundi

a) Statut du kirundi

Généralement, chaque pays a au moins une seule langue d'identification, c'est-à-dire une langue non introduite par le colonisateur, mais héritée des ancêtres. C'est la langue perçue d'une manière générale comme une langue de la majorité de la population d'un pays. Elle assure alors le rôle de langue de communication au quotidien des citoyens, locuteurs au premier degré. Ainsi, au Burundi, une et une seule langue : le kirundi est une langue parlée par la quasi-totalité de la population. Du nord au sud, de l'ouest à l'est, les citoyens burundais se comprennent aux exceptions près de l'accent. Mais ce dernier n'entrave pas l'intercompréhension communicative et mutuelle. Le kirundi est alors une véritable langue nationale du Burundi. De ce qui précède, le kirundi est sans conteste la langue de cohésion nationale. Il marque l'identité de tout Burundais. Aussi, toute personne ayant l'intention de participer à l'unité nationale est tenue d'apprendre et de maîtriser le kirundi. Le peuple burundais est alors uni en premier lieu par le kirundi avant tout autre élément. Hormis la pauvreté qu'accuse le kirundi pour exprimer certaines idées ou pour dénommer certains objets, il reste et est la langue d'usage quotidien au Burundi. Cela fait qu'il emprunte quelques mots au français, à l'anglais voire aux autres langues. Tout compte fait, s'exprimer en cette langue témoigne de la fierté d'être Burundais et de l'attachement aux valeurs fondamentales du Burundi. Par ailleurs, le kirundi assume d'autres fonctions et bénéficie de plusieurs statuts. Elle est la langue maternelle, la langue officielle, la langue d'enseignement, la langue enseignée, langue de la législation, de la justice, de l'administration, des médias publics, des réunions des instances publiques, etc. De surcroit, dans les médias publics, le kirundi doit avoir la prééminence sur les autres langues (art.10). Aussi, tous les textes juridiques rédigés dans l'une des langues officielles du Burundi doivent avoir leurs versions originales en kirundi (art.11). Les réunions des instances publiques se tiennent en kirundi. Les discours adressés à la nation sont en kirundi. Ils peuvent être rédigés ou traduits dans les autres langues officielles au besoin. Les textes des serments sont rédigés et prononcés dans l'une des langues officielles reconnues par la loi et doivent avoir leur version originale en kirundi (art.14). Par conséquent, le kirundi est la langue des Burundais de fait et de droit. Sur papier, le kirundi, langue nationale de ce pays, était la seule langue officielle du Burundi. Mais dans les faits, le français, héritage de la tutelle belge est depuis longtemps langue de l'administration, de législation et de l'éducation bien que pas accessible à tous.

Tout compte fait, le kirundi est et reste la langue du Burundi et donc du peuple burundais. Celle-ci, pour son usage efficace, effectif, significatif et formel, a vu signer un décret présidentiel. Il

Prof. CLEMBIG

s'agit du décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Académie Rundi. Cette dernière est une institution nationale mandatée par l'État pour la supervision et l'exécution de la politique linguistique nationale. Elle se veut une instance au modèle de l'Académie française, avec le rôle principal d'assurer la souveraineté de la langue et de la culture rundi.

Par ailleurs, ladite académie a des missions bien précises. Entre autres missions : 1) la protection et la promotion de la culture rundi : La culture rundi mérite d'être protégée et promue. Riche et variée en soi, certains de ses aspects risquent de disparaître si rien n'est fait. 2) l'exécution, le contrôle et le suivi de la mise en oeuvre effective de la politique linguistique nationale : la politique linguistique nationale reste à bien définir. C'est pourquoi le présent travail se veut une contribution à une élaboration d'une politique linguistique plus ou moins adapté aux contextes régional et sous régional. 3) la promotion de l'usage du kirundi au Burundi et à l'étranger : Le kirundi étant l'unique langue nationale et maternelle du Burundi, mérite d'être promue. En effet, le kirundi constitue la moelle même de l'identité du Burundais et le signe d'unité nationale. Arriver à en faire une langue régionale ou sous régionale serait une bonne chose pour la promotion même de la culture burundaise. 4) l'animation de toutes les activités en rapport avec l'enseignement et la recherche sur la langue et la culture ainsi que la promotion et la création des œuvres linguistiques, artistiques et culturelles : Le kirundi est une langue qui doit être enseignée pour sa maîtrise. Actuellement, peu d'œuvres linguistiques existent en cette langue. Néanmoins, quelques mémoires de fin d'études universitaires au département d'Études Africaines sont rédigés en kirundi. Ce qui est à encourager car des difficultés n'en manquent pas. 5) la codification des normes et valeurs de la langue et de la culture rundi : La langue en soit est un code. Un système de signe. Cela étant, la langue kirundi mérite une révision de ses normes d'écriture, et l'Académie rundi doit veiller au bon usage des normes ainsi définies. Elle doit faire suivre un même système d'écriture pour tout usager du kirundi afin d'éviter d'éventuelle confusion. 6) la collaboration avec d'autres Institutions locales, régionales ou internationales ayant des attributions similaires : L'Académie rundi est une institution nationale. Ainsi, elle est appelée à collaborer avec les autres institutions œuvrant dans ce sens, par exemple l'Académie française pour le français, etc.

b) Statut du français

Le français a ses racines au Burundi, depuis la colonisation belge. Apporté par les Pères Blancs belges, ces derniers ont su l'enseigner aux Burundais. Les parents étaient fiers d'envoyer leurs enfants à l'école des Blancs, afin qu'ils deviennent un jour de « petits blancs » par le biais de

Prof. CLEMBIG

la langue française, celle qui ouvre la voie au développement, à l'emploi, à la réussite et ascension sociales. En cette période, parler français était signe de prestige et procurait plus d'avantages à son locuteur. Et cela rapprochait le locuteur des Blancs. De même aujourd'hui, savoir bien manipuler le français est un atout voire un signe d'un certain niveau intellectuel. La connaissance du français parlé et écrit transparait à chaque offre d'emploi. Pour la plupart de fois, il est fait mention que la connaissance de l'anglais constitue un atout. Ce qui suppose que le français prédomine par rapport à l'anglais. Du moins, aujourd'hui, car la tendance pour l'avenir est la maîtrise de l'anglais. Dans l'histoire de son enseignement/apprentissage au Burundi, le français a été combattu par certaines autorités. C'est le cas en 1973 où Bimazubute, alors ministre de l'éducation nationale, dans son intention de combattre ce qu'il considérait comme une acculturation qui poussait l'intelligentsia burundaise à se soumettre à la langue française et aux valeurs qu'elle véhiculait, contraires à celles des ancêtres, il décréta la « kirundisation » et la « ruralisation » de l'enseignement. La kirundisation visait la promotion de la langue nationale en toutes ses formes.

Malheureusement, les parents s'opposent à cette mesure car leur ambition est d'envoyer leurs enfants à l'école pour en faire de « petits Bazungu », c'est-à-dire de « petits Blancs », capables de parler les langues étrangères génératrices d'argent et de respectabilité. La réforme fut supprimée avant d'être appliquée et plus personne n'en parla jusqu'à ce jour. C'est pour cela que le français a longtemps demeuré une langue d'enseignement, « medium d'enseignement » et langue enseignée avec un horaire significatif. Plus encore aujourd'hui, le français cumule autant de statuts que peut avoir une langue privilégiée au sein d'une politique linguistique donnée. Selon la loi portant statut des langues au Burundi (2014), le français est langue d'enseignement, langue officielle, langue d'administration, langue de justice, langue de législation, langue de presse, langue de diplomatie. Généralement, c'est dans le domaine de l'enseignement que le français témoigne de son importance par rapport aux autres langues en usage au Burundi. Par ailleurs, le projet de politique linguistique du Burundi (2013) prévoyait que « le français devra être la langue de la diplomatie et de la communication internationale au niveau de l'oral et de l'écrit. Il devra être la principale langue d'enseignement au secondaire et au supérieur. Les textes de lois adoptés en kirundi devront être traduits dans cette langue. Le français sera aussi l'une des langues des médias ».

Prof. CLEMBIG

c) Statut du kiswahili

Au Burundi, avec la nouvelle loi portant statut des langues (2014, art.5), le kiswahili est décrit plus particulièrement par rapport aux autres langues. Il est utilisé comme langue de communication régionale. Et cette dernière, selon la même loi (art.2), C'est une langue qui, du point de vue géographique, est significativement parlée dans une partie limitée du territoire d'un État ou d'une région faisant partie d'un État beaucoup plus vaste qui dépasse les frontières nationales. Elle peut y être localement majoritaire, ou non. C'est une langue parfois reconnue et protégée par l'État ou par des entités de coopération régionale, et qui lui accordent un statut particulier, comme c'est le cas du kiswahili dans l'Afrique des Grands Lacs (ex : EAC et CEPGL) ou de l'Union Africaine (U.A). Elle peut être aussi la langue des minorités linguistiques historiques reconnues dans un État ou dans un espace linguistique déterminé.

De ce qui précède, il est clair que le kiswahili se distingue des autres langues. Son statut est spécial : « langue de communication régionale ». Le kiswahili est une langue parlée par une minorité de la population burundaise. Il se fait remarquer dans certains quartiers de la Capitale Bujumbura ainsi que dans certains centres urbains de l'intérieur du pays. Mais, il n'est pas à proprement parlé au Burundi dans les conversations quotidiennes. Comme le français, le kiswahili est aussi une langue étrangère qui a été implantée sur le sol burundais par la colonisation allemande dans les années 1908. Cette langue était négligée par la majorité des gens du fait qu'il était réservé aux semi évolués des centres de négoces. D'ailleurs, il garde jusqu'aujourd'hui des connotations négatives. L'on peut citer à titre d'exemple : le kiswahili c'est la langue des bandits ; la langue des musulmans (cela dans le pays à majorité chrétienne) ; le kiswahili c'est la langue des gens de la rue (badauds) ; le kiswahili c'est la langue des non civilisés ; le kiswahili c'est la langue des voyous ; etc.

d) Statut de l'anglais

La loi portant statut des langues au Burundi (2014), stipule que l'anglais et le français bénéficient du même statut. C'est-à-dire que l'anglais est la langue officielle, de la législation, de la justice, de l'enseignement et de l'administration au Burundi. Il est aussi enseigné. La déclaration des nouveaux statuts de l'anglais dans la sphère linguistique du Burundi a fait croire à certaines personnes la décadence de la langue française au Burundi malgré son omniprésence. Mais à cela, les autorités se veulent rassurantes. En effet, selon le ministre burundais de l'Enseignement supérieur, qui a défendu cette loi devant l'Assemblée nationale, il s'agit plutôt de la diplomatie linguistique : « Au contraire, nous faisons une diplomatie linguistique. On

Prof. CLEMBIG

adopte l'anglais pour être en ordre avec les autres pays membres de la Communauté est-africaine, mais on n'adopte pas l'anglais pour exclure le français. Nous ne voulons pas fermer les portes, nous voulons que les francophones se sentent à l'aise, *[et que]* les anglophones se sentent à l'aise également ». Cette affirmation des autorités montre la détermination du Burundi à promouvoir la langue anglaise. Cette dernière, bien qu'enseignée longtemps avant le kiswahili, n'est pas aussi maîtrisée que le français. Il est tout de même présent dans le répertoire linguistique des Burundais ayant été à l'école aux divers degrés de compétences. Contrairement au kiswahili qui n'est introduit que récemment dans les langues enseignées au Burundi et dont la maîtrise reste à désirer. Par ailleurs, l'anglais est également une langue étrangère comme le français et le kiswahili. Dans les années antérieures, l'anglais était réservé à l'école secondaire et à l'université.

3. Autres langues en présence au Burundi

Dans cette catégorie dénommée « autres langues », l'on y retrouve les autres langues en usage au Burundi, mais dont les statuts ne sont pas clairs. En premier lieu, l'on évoquera le chinois. Cette langue, communément appelée « mandarin » compte plus d'apprenants au Burundi. Depuis l'introduction de l'Institut Confucius en 2012 à l'université du Burundi, sa présence se fait de plus en plus sentir. En effet, des centaines d'étudiants de toutes les facultés accourent pour apprendre le mandarin. Plus encore, dans certains lycées de la capitale, les cours du mandarin se donnent et attirent des foules. Cette volonté massive pour le mandarin trouve raison dans les bourses octroyées et par l'institut Confucius, et par la République Populaire de Chine pour le renforcement de la coopération avec les pays en voie de développement. À titre illustratif, plus de 14.000 étudiants et élèves ont appris la langue et la culture chinoises au Burundi depuis 2012.

À part le mandarin, d'autres langues comme le kinyarwanda, le giha, l'allemand, l'italien, le lingala et les autres langues des expatriés sont parlées au Burundi à différents niveaux.

Bref, le Burundi faisant partie des Pays du Nord Tanganyika avec des zones des langues bantu renfermant des diversités linguistiques, le statut des langues reste ambigu. Cela se laisse remarquer dans la loi portant statut des langues au Burundi par exemple où il est clair que les considérations politiques priment pour déterminer les langues officielles, enseignées voire d'enseignement. En effet, ces considérations se remarquent au niveau de chacun des États où la question d'aménagement linguistique n'a pas encore aboutie.

Dans un pays comme le Burundi où il se remarque la présence de différentes langues, le monolinguisme traditionnel centré sur le kirundi, langue de la quasi-totalité des Burundais en

Prof. CLEMBIG

général et plus particulièrement de la masse paysanne qui constitue par ailleurs la majorité de la population burundaise, est brouillé avec la dynamique des langues de la région. Des langues dites d'ouverture d'horizons ou internationales, surtout le français et l'anglais voire le kiswahili [notamment pour l'Afrique] font progresser le multilinguisme qui demeure un atout pour un locuteur avisé du phénomène de la mondialisation caractérisé par le mouvement des populations.

L'on aura enfin de compte compris que la sphère linguistique du Burundi demeure complexe. Toutes les langues présentes au Burundi ne sont pas mentionnées dans la loi portant statut des langues au Burundi (2014). Également, les statuts conférés aux quatre langues énoncées dans ladite loi : le kirundi, le français, l'anglais et le kiswahili diffèrent de loin des réalités de terrain. À part le kirundi et le français qui ont depuis longtemps cohabité au Burundi et auxquels les Burundais sont plus ou moins habitués, les autres langues : l'anglais et le kiswahili méritent d'être renforcés au sein des locuteurs burundais. Des occasions d'utilisation de ces langues (kiswahili et anglais) peuvent être révisées afin que les Burundais restent en contact fréquent de ces langues.

Par exemple, offrir à la jeunesse des occasions de s'exprimer en anglais, soit par le biais des concours d'éloquence, soit par la création et l'assistance voire encadrement des centres d'enseignement/apprentissage des langues, etc. De fait, l'anglais n'était enseigné qu'à partir de la deuxième année du collège, ce qui ne permettait pas aux locuteurs burundais, sauf à ceux dotés de capacités intellectuelles exceptionnelles, de s'approprier de cette langue. Certains ne l'apprenaient que superficiellement pendant trois à cinq années. Un temps non raisonnable pour apprendre une langue. Quant au kiswahili, il ne s'apprenait qu'à l'université au seul département de Langues et Littératures Africaines, aujourd'hui changé en département d'Études Africaines.

Prof. CLEMBIG

V. QUELQUES SUJETS POUR LES TRAVAUX D'APPROFONDISSEMENT EN GROUPE DE TROIS ETUDIANT(E)S

Proposés par Prof. Clément BIGIRIMANA – clement.bigirimana@ub.edu.bi

****

1) Pratiques langagières urbaines : sens, formes et dimensions sociolinguistiques

2) Les discours sur les moyens de transport à Bujumbura : jeux et enjeux sociolinguistiques

3) Dénomination des lieux de beauté, cafés-restaurants, bars et autres buvettes au Burundi : jeux et enjeux sociolinguistiques

4) Les mutations urbaines et émergence de nouvelles expressions et identités langagières

5) Les néologismes dans les parlers jeunes au Burundi : jeux et enjeux sociolinguistiques

NB :

- *Le choix du sujet à traiter est libre et le travail sera fait en trinôme.*
- ***L'exposé de ce travail*** *devant la classe et l'enseignant (avec un échange/débat sur l'exposé rythmé par des questions/réponses bien précises) fera objet d'évaluation* oral *pour* ***TD/TP sur 20%,*** *tandis que* ***le travail écrit*** *sera remis à l'enseignant pour correction pour même fin* ***sur 20%*** *via l'adresse :* clement.bigirimana@ub.edu.bi

********** FIN DU COURS *******

Prof. CLEMBIG